

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**19 NOVEMBRE 2015**

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 19 novembre 2015 à 19 h 00 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme assiste à la présente assemblée.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente séance est la poursuite de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

**Consultation publique sur les projets de règlement 306, 307, 308, 309, 313, 311 et 314.**

M. Déborbe explique les modifications apportées aux règlements et la parole est donnée aux personnes dans la salle.

**FIN DE LA CONSULTATION**

**Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Tous les membres du Conseil municipal de Grosses-Roches déposent à la table du Conseil leur déclaration à la présente assemblée. La directrice générale avisera le MAMOT du dépôt desdites déclarations.

**2015-11-178 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 25.

ADOPTÉE

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
André Morin  
Maire

